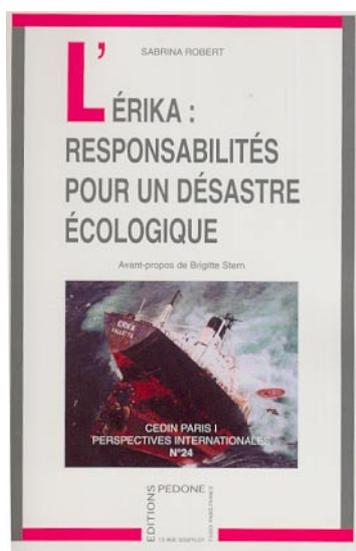


L'Érika : responsabilités pour un désastre écologique

A l'heure où les premières nappes de pétrole s'échappant du Prestige s'échouent sur le littoral français, le souvenir douloureux d'une autre catastrophe tout aussi désastreuse refait surface dans les consciences. Cette catastrophe, c'est celle du naufrage d'un pétrolier maltais, l'Érika, venu souiller de ses quelques 20 000 tonnes de pétrole les côtes bretonnes trop souvent meurtries par une sombre et intolérable succession de marées noires. Le navire s'est brisé le 12 décembre 1999 au large des côtes françaises alors même que les différents contrôles auxquels il avait été soumis peu de temps auparavant ne laissaient pas présager une telle catastrophe. L'image d'un littoral ravagé accompagné de son cortège d'oiseaux mazoutés a provoqué la colère des victimes de cette catastrophe écologique et économique.



Cependant, repousser les assauts d'une mer devenue son propre fléau ne devait pas être le seul combat des victimes. Il restait encore à résoudre la question de la responsabilité d'une telle catastrophe. Sur qui devait reposer l'ensemble des réparations des dommages survenus ? Quelle faute fallait-il expier et dénoncer ? Propriétaire du navire, affrèteur, société de classification, Etat du pavillon... Tous étaient impliqués dans la gestion du navire. Pourtant tous ne sont pas égaux devant leurs agissements. Entre responsables fictifs, montage juridique insidieux, fuite de responsabilités et sentiment d'impunité, les victimes de la marée noire doivent se frayer un chemin long et difficile pour obtenir une réparation largement insuffisante à couvrir des dommages souvent irréversibles.

S'il laisse ses empreintes indélébiles sur ce littoral trop souvent endeillé, le naufrage de l'Érika laisse derrière lui un goût amer d'irresponsabilités convenues de l'homme face aux désastres écologiques que ses actions entraînent.

CEDIN PARIS I Perspectives Internationales N°24

Sabrina ROBERT

2-233-00431-0 - 260 pages – 20 Euros